



<i>Sommaire</i>	<i>Editorial</i>	<i>page 1</i>
	<i>Les actions en cours de l'UNAN</i>	<i>page 2</i>
	<i>Assises de la Mer et du Littoral</i>	<i>page 2</i>
	<i>Contribution de l'UNAN aux Assises de la Mer</i>	<i>page 3</i>
	<i>Etude BVA-Ifremer</i>	<i>page 4</i>
	<i>Mission parlementaire</i>	<i>page 4</i>

### **Editorial**

Dans quelques jours, les 14 et 15 novembre, vont s'ouvrir à Saint Nazaire les premières Assises Nationales des Pêches de Loisir en Mer et de la Plaisance. Les cinq fédérations signataires de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable participent à l'organisation de ces journées. Par ce rassemblement, nous souhaitons nous faire mieux connaître du grand public mais aussi des Administrations.

Cela nous paraît nécessaire et urgent quand on lit la dernière enquête d'IFREMER sur la pêche de loisir, enquête faite à la demande de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sans concertation avec les usagers sur un panel de 181 pêcheurs (!) et qui aboutit à des chiffres tout à fait approximatifs et erronés.

La pêche de loisir (enquête BVA 2009) représente 2,5 millions de pratiquants et moins de 2% des prélèvements de la pêche professionnelle. C'est aussi un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros.

Par ces journées, nous souhaitons aussi mettre l'accent sur les conditions de la pratique de nos activités de pêche naturellement, mais plus largement pour l'UNAN, de plaisance en particulier la sécurité, l'environnement, les rapports avec les gestionnaires des ports et mouillages et les différents modes de pêche...

Il est bon de rappeler les engagements de la Charte réprécisés en janvier dernier :

- lutte contre le braconnage
- marquage des prises
- respect des tailles
- respect des repos biologiques
- déclaration de pêche gratuite et obligatoire dont les modalités sont en cours d'élaboration
- carnet de pêche facultatif.

La mer reste un espace commun de liberté dont nous devons partager l'usage dans le respect des réglementations et de la sécurité.

**Alain Garcia**  
Président de l'UNAN

**Dernières nouvelles** : La Fédération Française des ports de Plaisance nous informe du report par le gouvernement de la réforme de la taxe foncière des ports à janvier 2015.

## 1- Point sur les dossiers en cours

**Taxes foncières** : la loi rectificative publiée récemment clarifie et définit le montant des taxes foncières perçues par les communes et les Conseils Généraux et qui s'appliquent sur les postes d'amarrages de port. La base est de 110 euros par poste d'amarrage en Méditerranée, 80 pour les autres ports maritimes, 55 pour les ports non-maritimes. Sur cette base s'applique un taux voté par les Collectivités. L'UNAN a incité les associations adhérentes à se rapprocher de leur gestionnaire de port et a saisi le CSNP en disant qu'il était inopportun d'alourdir les charges de la plaisance, position qui a été soutenue par le CSNP auprès de « Bercy »

Une nouvelle réunion est prévue à Bercy à laquelle l'UNAN compte bien être conviée.

Le point a été fait sur les conséquences de cette loi : pour un certain nombre de ports, en final, il n'y aura pas de grandes variations. Mais pour les quelques ports qui avaient omis de payer cette taxe, notamment un certain nombre de petits ports, ce n'est pas le cas et des aménagements sont à négocier (étalement).

En conclusion, les modalités d'application, en particulier la majoration/minoration (jusqu'à 40%) n'étant pas connue, tout est possible et certaines augmentations importantes ne sont pas à exclure.

Cette taxe ne s'applique pas pour les mouillages (AOT).

**Pêche de loisir** : après les dispositions adoptées, nous avons donc obtenu un moratoire de deux ans, mais l'UNAN veille, car il y a des menaces...

Ainsi, dans le Plan d'Action en Milieu Marin PAMM (cf bulletin UNAN n°13) du CMF Sud Atlantique, il est proposé l'institution d'une licence pour les plaisanciers pratiquant la pêche maritime et d'un carnet de prélèvement. Par courrier, nous avons précisé

« Calquer la réglementation de la pêche de loisir sur celle de la pêche professionnelle (licence, carnet de prises) conduit à aligner les obligations mais aussi les droits qui sont beaucoup plus étendus pour les professionnels (tailles minimales des prises ou utilisation d'engins de pêche).

Au niveau de la connaissance des prises par la pêche de loisir pratiquée par une grande population, la mise en place de « panels » qui ont fait leur preuve depuis longtemps, devrait être moins coûteuse et aussi fiable que l'exploitation de millions de carnets de prise ... »

**Réglementation concernant la navigation dans les parcs d'éoliennes** qui seront implantés en Atlantique et en Manche: les discussions sont en cours. Une contrainte de plus sur notre littoral !

L'UNAN défend l'idée de pouvoir y naviguer, car les restrictions sont de plus en plus importantes.

On s'oriente vers une autorisation de navigation dans ces parcs pour les navires de moins de 26m de long. La hauteur disponible sous les pales serait de 22m. Il ne serait pas autorisé à mouiller l'ancre. Nous avons demandé qu'il soit prévu des corps morts utilisables en cas de panne.

## 2- Assises Nationales de la Mer par Philippe Grand

L'U.E. va prochainement procéder à une modification des fonds structurels pour la période 2014-2020. Dans cette perspective, une inflexion en faveur de l'aquaculture et de la politique maritime est prévisible. C'est dans cette optique que les autorités françaises ont souhaité établir une Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML).

Une telle stratégie doit nécessairement mobiliser l'énergie des différents acteurs intervenant dans le milieu maritime. Trois composantes doivent aboutir à la synthèse qui sera la doctrine défendue lors des discussions avec l'U.E. et qui sera concrétisée par un décret adoptant la SNML :

- Les contributions des Assises nationales de la Mer et du Littoral décrites ci-dessous
- Le diagnostic des Services de l'Etat, piloté par le Ministère de l'Environnement
- Les conclusions de la Mission « de clarification de l'organisation administrative dans le cadre de la modernisation de l'action publique » en liaison avec la mission parlementaire en charge de la défense du pavillon français

### - Point sur les assises nationales de la Mer et du Littoral

Le CNML (Conseil National de la Mer et du Littoral) s'est vu confier la mission de présenter une synthèse des contributions des différents acteurs maritimes.

Cet organisme s'est naturellement adressé aux 4 CMF (Conseil Maritime de Façade).

Le 18 juillet 2013, le CNML a tenu sa deuxième réunion plénière dont l'ordre du jour comprenait principalement la restitution des contributions des CMF sur les 10 thèmes retenus par le Ministère (et accessoirement la création de cinq groupes de travail, dont un sur le développement durable des activités économiques)

A consulter par internet :

« Les Assises de la Mer » puis, « consulter notre dossier » puis, « télécharger synthèse des contributions », thème III « Promotion de la Plaisance et des Sports Nautiques » pages 13 à 17

#### - Notre vécu et nos actions

Jusqu'à la mi-juin, nos représentants dans les 4 CMF ont eu la possibilité de participer aux GT organisés au sein de chacun.

Ci-après, à titre d'exemple, notre contribution au sein du CMF-SA qui reprend l'essentiel de nos préoccupations (abstraction faite des considérations locales) et s'articule en trois parties :

- une observation générale qui induit la prise en compte du poids économique et social de la filière nautique. *Puis concernant le thème III*

- des observations sur les propositions du Ministère (très peu consistantes d'ailleurs...)

- nos préconisations de sujets à aborder

Outre ces participations, deux rencontres ciblées ont eu lieu fin juin :

- celle avec Maxime BONO, président du bureau du CNML, à qui il a été rappelé notre mécontentement de ne pas être membre du CNML... et à qui il a été remis notre contribution avec les commentaires nécessaires.

- celle avec Jean-François FOUNTAINE, président de la FIN et rapporteur du Thème III. Il a approuvé majoritairement nos préconisations.

Enfin, l'attention du Ministre Cuvelier, présent lors de remise de la contribution du CMF-SA à La Rochelle a été attirée sur le point essentiel de la nécessité de réaliser des études socio-économiques et d'impact environnemental préalables à tout projet concernant le DPM. Cela peut paraître élémentaire et pourtant l'expérience prouve que les décisions actuelles répondent plus à des actions de lobbies qu'à une logique d'intérêt général.

La lecture de la synthèse déjà citée (p.13 à 17) révèle la prise en compte de nombreuses idées émises, notamment :

- reconnaissance du poids économique de la filière
- respect de l'environnement par les plaisanciers
- faible pression de la part des plaisanciers sur les réserves halieutiques
- attraction touristique forte
- nécessité des études socio-économiques
- partage de l'usage de l'espace maritime et non de l'espace lui-même.

Reste qu'il ne s'agit que d'une contribution parmi d'autres. Affaire à suivre ...

### **3- Contribution aux travaux du GT D au sein du CMF – SA en vue des Assises de la Mer**

Remarque générale : de bonnes décisions publiques se fondent sur une connaissance objective des données socio-économiques et une anticipation de leurs impacts, tant sociaux qu'économiques, dans un objectif d'optimisation de l'intérêt général intégrant les aspects coûts et bénéfiques environnementaux.

C'est à ce titre qu'une priorité doit être donnée aux études socio-économiques transversales (et non sectorielles) de l'ensemble des secteurs concernés par le DPM et le littoral (transports maritimes, pêche, aquaculture, nautisme, tourisme...)

La mise en place de la commission économique, dotée de moyens lui permettant de faire intervenir des experts indépendants, publics ou privés, est donc une urgence pour le domaine maritime et littoral.

Thème III : le Ministère préconise de prioriser les pratiques nouvelles des loisirs nautiques minimisant les activités traditionnelles au motif que les premières immatriculations des navires ont chuté de 35% en 10 ans. Cette affirmation mériterait d'être affinée :

--- la comparaison porte sur une période de crise par rapport à une période faste.

--- le flux des premières immatriculations alimente un stock grossissant quasiment d'autant chaque année

--- le manque de place dans les ports freine le développement

Quant aux pratiques nouvelles, il convient d'observer qu'il s'agit souvent d'un transfert de l'un à l'autre. Par exemple, de la planche à voile au kitesurf.

Là encore, il convient de favoriser l'observation statistique avant toute conclusion.

En ce qui concerne l'espace dédié à ces nouvelles activités, une expérience est en cours dans l'île de Ré, où la CDC élabore un SMVM, la compétence à un mille du littoral lui ayant été accordée.

## Partager l'espace :

Notre position sur la conciliation des usagers se fonde sur deux piliers:

--- la libre circulation en mer qui est la règle et la tradition. Seule restriction, l'établissement de chenaux d'accès à mettre en place avec discernement.

--- l'application stricte des règles de navigation par tous. Ces règles s'appuient sur deux valeurs fondamentales, le respect d'autrui et le respect de la sécurité pour tous.

## **4- Un petit commentaire sur la dernière étude BVA-Ifremer sur la pêche de plaisance**

Certains médias se sont fait l'écho de la dernière enquête BVA-Ifremer sur les prises de la pêche de plaisance (voir éditorial d'Alain Garcia). Nous pêcherions l'équivalent du tonnage débarqué à Lorient ...

A trop vouloir résumer, les articles cachent l'essentiel c'est-à-dire la très faible précision des estimations. Les auteurs donnent eux-mêmes une fourchette de plus ou moins 50% sur les tonnages estimés!

Dans cette enquête, seuls un quart des pêcheurs récréatifs possèderaient un bateau.

Consulter le contenu de l'étude :

<http://sih.ifremer.fr/Description-des-donnees/Les-donnees-collectees/Peche-recreative>

Le comité de suivi de la charte de la pêche de loisir aura sûrement à aborder le sujet.

## **5- Mission parlementaire sur les ports conduite par Madame Odette Herviaux, sénatrice du Morbihan.**

Cette mission devra examiner la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales, la loi ayant aussi permis des transferts, entre elles, de ports déjà décentralisés. L'exécutif envisage aussi d'associer à la gouvernance portuaire les intercommunalités pour mieux intégrer les ports aux projets de développement urbain. Espérons que les conseils portuaires permettront à tous les usagers de se faire entendre !

Retrouvez les bulletins précédents sur notre site [www.unan.fr](http://www.unan.fr)

Ce bulletin est réalisé par l'UNAN, Union Nationale des Associations de Navigateurs. Forte de 140 associations et 16000 membres, l'UNAN créée le 8 juin 2002 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, réunit les navigateurs de plaisance au travers de leurs associations départementales pour former une entité nationale représentative. Celle-ci facilite les relations entre associations, représente et défend les intérêts des navigateurs de plaisance, au travers de leurs associations représentatives, avec les Pouvoirs Publics, les professionnels de la mer ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux ports, aux zones de mouillage, à la navigation, à la pêche embarquée ou à l'utilisation du domaine maritime.

L'UNAN contribue à la sécurité, à la formation des navigateurs et œuvre pour la protection de l'environnement.

L'UNAN est, entre autres, membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, Administrateur de la SNSM, du Conseil Supérieur de la Météorologie (section Marine), du Comité des utilisateurs du SHOM,...

Directeur de publication : Alain Garcia, président

Comité de rédaction : Jean-Claude Faveris, Jean Piveteau, Colette Talmon,

Siège social à Vannes- Capitainerie- Quai Bernard Moïtessier- 56000 VANNES

Adresse de correspondance : UNAN-Digue du Lazaret- 17000 La Rochelle

Tel : 05 49 33 40 95 / 02 97 55 74 74 / E.mail : [contact@unan.fr](mailto:contact@unan.fr) / Site Internet : [www.unan.fr](http://www.unan.fr) responsable Jean-Claude Faveris

Membres du Bureau : 1<sup>er</sup> Vice-Président : Philippe Grand, 2<sup>eme</sup>VP : Bernard Vibert, 3<sup>eme</sup>VP : Georges Assaïante,

Sec.Gen Jean-Claude Faveris ; Sec Gen Adj Jean Piveteau ; Trésorier : Jean-Pierre Corgnet ; Tres Adj : Patrick Claudel

Président fondateur honoraire : Louis Herry

UNAN D : UNAN 17 - UNAN 22-35 - UNAN 29 - UNAN 33 - UNAN 44 - UNAN 56 - UNAN 40-64 - UNAN 85 - UNAN Côte d'Emeraude- UNAN Côte d'Opale - UNAN Golfe du Lion - UNAN Med - UNAN Corse - Fédération des Kayaks de mer - CCIF

Membre associé : ACOMM